



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Nancy, le lundi 7 novembre 2022

Déviation de Saint-Nicolas-de-Port : un partenariat qui ouvre la voie à la réalisation du projet

A la suite d'un tour de table conclusif organisé par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle le 18 octobre dernier, le financement de la voie de contournement de Saint-Nicolas-de-Port est réuni, permettant d'engager la réalisation du projet.

Ce projet routier, d'une longueur de 2,4 km et sous maîtrise d'ouvrage du Département, permettra, comme le souligne Audrey BARDOT, Vice-Présidente déléguée aux infrastructures et aux mobilités, « *d'assurer une liaison directe entre l'A33 et la RD400 et de sécuriser et d'apaiser la circulation dans les centres-villes de Saint-Nicolas-de-Port et de Ville-en-Vermois. Il est d'autant plus utile au regard du fort trafic de poids lourds lié notamment à l'activité et au développement de l'entreprise NOVACARB, qui porte les projets NOVASTEAM - combustibles solides de récupération- et NOVAWOOD- cogénération biomasse. Il l'est également au regard du risque élevé d'accidentologie au niveau du passage à niveau n°129 à Laneuveville-devant-Nancy qui pourra être fermé à la suite de sa mise en service.* »

Chaynesse KHIROUNI, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, déclare : « *Je me félicite d'une mobilisation partenariale exemplaire dans le cadre de laquelle État, Région Grand Est, Métropole du Grand Nancy, Communauté de Communes du Pays du Sel et du Vermois, communes de Saint-Nicolas-de-Port et de Ville-en-Vermois, entreprise Novacarb et, bien sûr, Département de Meurthe-et-Moselle, ont su s'accorder dans l'intérêt du territoire et réunir les 13 millions d'euros nécessaires. Je tiens également à saluer ici l'action résolue du Député Thibault BAZIN. A la suite de mon élection à la présidence, j'ai souhaité, avec Audrey BARDOT, Vice-Présidente déléguée aux infrastructures et aux mobilités, statuer rapidement sur le devenir d'un tel projet, dont les premières études ont été lancées en 2007. C'est aujourd'hui chose faite et c'est heureux ! Avec des travaux prévus à horizon 2025-2026 au regard des études nécessaires, les habitantes et habitants de Saint-Nicolas-de-Port et de Ville-en-Vermois peuvent désormais être assurés que le projet verra le jour.* »

